LETTRE DE CONSULTATION

MARCHÉ SIMPLIFIE POUR LES PRESTATIONS ENTRE 5 001 € HT ET 59 999 € HT (MAPA)

Objet : Fourniture et livraison de matériels pneumatiques de marque SMC

La procédure de passation est une procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Il vous est demandé de nous retourner les documents suivants pour le **jeudi 12 novembre 2026 à 16h00**.

Libellés
Le marché simplifié valant cahier des charges
Le DC1 Lettre de candidature à jour
Le DC2 Déclaration du candidat individuel
Vos attestations fiscales et sociales à jour
L'attestation à jour de la liste des salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France, ou l'attestation sur l'honneur indiquant que la société n'emploie pas de salariés étrangers soumis à autorisation de travail en France
Votre attestation d'assurance à jour
L'offre financière
Le RIB
Les documents techniques des équipements

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil, à l'adresse URL suivante : https://www.mpe76.fr.

- **Critères d'attribution**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère	Pondération	Mode de calcul
Prix	**40 %**	(Montant total de l'offre en € TTC la moins disante x 10) / montant total de l'offre analysée La note de 10/10 est attribuée à l'offre la moins disante. Il sera ensuite appliqué à la note **une pondération de 40%**
Technique	**50 %**	La note prendra en compte la précision des documents et des informations fournies ainsi que l'adéquation des équipements proposés avec les besoins du marché indiqués à l'article 1.2du présent CCTP. Il sera ensuite appliqué à la note **une pondération de 50%**
Délai maximum de livraison	**10 %**	La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère délai de livraison est la suivante : (Délai maximum de livraison en jour calendaire le plus court x 10) / Délai maximum de livraison en jour calendaire de l'offre analysée La note de 10 correspond au délai maximum de livraison le plus court. Il sera ensuite appliqué **une pondération de 10%.** Le **délai est exprimé en jour calendaire indiqué à l'article 6 du marché simplifié valant cahier des charges**

- **Résultat final**

Le résultat final est obtenu par la somme de ces trois notes (note du critère prix, note du critère technique et note délai maximum de livraison), après application des coefficients de pondération indiqués ci-dessus.

En cas d'égalité, c'est la meilleure note du critère prix qui ordonnera le classement.

- **Négociation**

Compte tenu de la nature de la présente procédure de consultation, après examen des offres, l'entité adjudicatrice invitera tous les candidats à négocier sur la base de leur offre sauf ceux qui auront remis des offres inappropriées ou anormalement basses.

Toutefois, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.